

**Demande d'exonération de la redevance de réception**

Par la présente, je vous adresse une demande d'exonération de la redevance pour la réception des programmes de radio et télévision selon l'art. 64, alinéa 1 de l'Ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV). J'ai pris connaissance que l'exonération entrera en vigueur au plus tôt le 1er jour du mois qui suit celui au cours duquel la demande a été déposée auprès de Billag. La condition pour bénéficier de l'exonération est l'obtention de prestations complémentaires à une rente AVS ou AI selon le droit fédéral.

**Nom:** .....

**Prénom:** .....

**Adresse:** .....

**NPA / Localité:** ..... / .....

**Numéro de client Billag:** ..... - ..... - ..... (si connu)

**Annoncé pour la réception de**

- Programmes radio \*
- Programmes télévision \*

**Annexes**

- Une décision ayant force de chose jugée de ma caisse de compensation concernant les prestations complémentaires est jointe à la présente \*
- J'ai adressé une demande pour l'obtention des prestations complémentaires à ma caisse de compensation mais n'ai pas encore reçu de réponse. Dès que cette dernière me sera parvenue je m'empresserai d'en transmettre une copie à Billag. Je prends note que ma demande d'exonération des redevances ne pourra être traitée qu'après la réception de la décision concernant l'attribution de prestations complémentaires et que, d'ici là, les redevances de réception devront continuer d'être payées. Les redevances qui auront été éventuellement perçues en trop seront remboursées. \*

\* cocher la mention exacte

**Date:** ..... **Signature:** .....